

**Orchestre de Besançon - Participation de l'Etat (DRAC Franche-Comté),
de la Région de Franche-Comté et du Département du Doubs
à son fonctionnement - Encaissement des subventions et réaffectation
en dépenses**

M. l'Adjoint ROIGNOT, Rapporteur : Par lettre du 3 avril 2001, M. le Directeur Régional des Affaires Culturelles a fait connaître son intention d'attribuer à la Ville de Besançon une subvention d'un montant de 500 000 F (76 224,51 €) pour le fonctionnement de l'Orchestre de Besançon au titre de l'exercice 2001.

Par ailleurs, dans l'attente d'une réponse formelle de la Région de Franche-Comté et du Conseil Général du Doubs, leur participation a été portée respectivement à 1 000 000 F (152 449,01 €) et à 50 000 F (7 622,45 €), montants équivalents aux subventions 2000.

Le budget 2001 de l'Orchestre de Besançon a été reconsidéré en fonction de ces éléments et il se présente donc de la manière suivante :

DEPENSES		
Frais artistiques (rémunération du directeur artistique, des chefs d'orchestre, solistes, musiciens)	3 850 000 F	(586 928,71 €)
Frais techniques	440 000 F	(67 077,57 €)
Frais administratifs	500 000 F	(76 224,51 €)
TOTAL	4 790 000 F	(730 230,79 €)
RECETTES		
Ville de Besançon (inscrit au BP 2001)	3 000 000 F	(457 347,05 €)
Département du Doubs	50 000 F	(7 622,45 €)
Région de Franche-Comté	1 000 000 F	(152 449,01 €)
DRAC Franche-Comté	500 000 F	(76 224,51 €)
Ressources propres	240 000 F	(36 587,76 €)
TOTAL	4 790 000 F	(730 230,79 €)

Sur avis favorable de la Commission Culturelle, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le budget de l'année 2001,
- d'encaisser les subventions dès réception des notifications en recettes au chapitre 92.311 / articles 74718 / 7473 code service 41027, par décisions modificatives, et au chapitre 92.311/7472 code service 41027,
- de les réaffecter en dépenses à rattacher au chapitre 92.311 / article 64131 pour 1 000 000 F (152 449,01 €) et article 6256 pour 550 000 F (83 846,96 €).

«M. LE MAIRE : Moi qui suis souvent en train de critiquer en disant que la Région peut faire mieux, là je lui dis : «bravo, 1 million de la Région, ce serait bien si le Département du Doubs pouvait faire un petit peu mieux parce qu'on pourrait l'appeler «Orchestre de Besançon - Doubs - Franche-Comté», pourquoi pas, nous on est prêt, vous savez, si ça peut nous rapporter un peu d'argent ! La Région donne 1 million, la ville encore 3 ; c'est un bon début, Monsieur ROSSELOT, peut mieux faire mais je reconnais que c'est un bon début.

M. Jean ROSSELOT : C'est un bon exemple. On a tellement de choses à se reprocher quelquefois qu'on peut souligner en effet le caractère de bon exemple, je dirai -je pèse mes mots- de partenariat entre la Région et la capitale de la Région. Besançon n'est pas une des villes les plus importantes de la région, c'est la capitale de la région. Il faut avoir ça à l'esprit.

M. LE MAIRE : Comment ? Ce n'est pas la plus importante de la région ?

M. Jean ROSSELOT : Ce n'est pas seulement la ville la plus importante, c'est aussi la capitale... elle pourrait être la plus importante sans être la capitale mais je dis que c'est la capitale de la région. La Région a des obligations particulières vis-à-vis de sa capitale. A l'inverse, il faut jouer, ce qui se fait à peu près partout car cela répond à une exigence d'optimum, d'optimisation, il faut jouer la carte de l'orchestre régional et si je lis dans ce rapport que nous sommes, la ville, dans l'attente d'une réponse je ne sais pas trop d'ailleurs à quelle question, moi je voudrais bien avoir une réponse, ce que souhaitent également les services de la Région sur ce que j'appellerai la forme juridique que pourrait prendre en clair l'orchestre. Est-ce que la ville souhaite, je dirais presque que j'ai lu une motion qui m'y fait penser, est-ce que la ville souhaite continuer à gérer l'orchestre sous forme de régie...

M. LE MAIRE : Je rêve là... vous avez lu le rapport ?

M. Jean ROSSELOT : Je l'ai lu.

M. LE MAIRE : Qu'est-ce qu'il dit ? Etude de préfiguration. Nous sommes en train de répondre au point de l'ordre du jour où on lance une étude. Pour l'instant on ne sait pas.

M. Jean ROSSELOT : Vous allez nous refaire le coup des études. J'estime que le Maire de Besançon peut avoir une petite idée, quand même, il ne va pas s'en remettre toujours aux études... sinon on va mettre un cabinet d'études à la place du Maire.

M. LE MAIRE : Il a même une grande idée. Je vous répondrai lorsque nous aborderons le point concerné puisque nous en reparlons et je pensais que vous y aviez vu qu'on ne voulait plus une gestion en régie.

M. Pascal BONNET : Monsieur le Maire, je ne comprends pas bien pourquoi il y a deux points concernant l'orchestre qui sont espacés comme ça dans l'ordre du jour, pour le débat ce n'est pas simple. Je voulais vous demander de saluer l'engagement de la Région, vous l'avez déjà fait mais je crois qu'on a douté ici longtemps au Conseil Municipal de l'engagement de la Région et du Président HUMBERT à soutenir la capitale régionale. Et je crois que cet exemple de l'orchestre est indiscutable quant à l'engagement de la Région et de son président. Les élus bisontins ont pu être entendus par le Président de Région, je crois que l'engagement qu'a eu Jean-Claude DUVERGET lors du mandat précédent, l'engagement en relais de Jean ROSSELOT y sont pour beaucoup, et on ne peut qu'être satisfait de voir notre orchestre prendre une dimension supplémentaire. J'en profite pour vous faire part de ma surprise, dans la mesure où vous nous avez envoyé une fiche relative au Conservatoire National de Région qui nous éclaire bien, j'ai entendu la Région être critiquée de nombreuses fois ici sur son non-engagement dans ce Conservatoire National de Région. Or on constate, quand il s'agit de voir la répartition géographique des élèves, que 85 % des élèves sont de Besançon ou de l'agglomération, 10 % étant du reste du département et 4 % des autres départements de Franche-Comté. Donc, à partir de ce moment-là les reproches envers la Région étaient tout à fait inappropriés.

M. LE MAIRE : Vous confondez avec l'Ecole des Beaux-Arts Monsieur BONNET.

M. Pascal BONNET : Je lis «Conservatoire National de Région», alors c'est vous qui avez mal écrit. L'Ecole des Beaux-Arts, c'est 10 % Besançon, c'est l'inverse, Ecole des Beaux-Arts, il y a une représentation régionale importante donc je ne vous ferais pas cette critique. Je vous fais cette critique sur le Conservatoire National de Région, les chiffres sont là c'est ceux que vous m'avez envoyés. A partir de ce moment-là les reproches qui ont été faits envers la Région étaient tout à fait inappropriés. Dans son recrutement, ce n'est pas la valeur de l'école qui est en cause et si l'on veut que la Région s'implique, est-ce qu'on souhaite que ce Conservatoire National de Région ait une dimension supérieure et attire des élèves largement au-delà de l'agglomération, ce n'est peut-être pas le sujet ce soir, on aura à en débattre, mais dans la mesure où vous nous avez envoyé ce document et que ça confirme quand même certaines de nos réactions antérieures, je tenais à le dire.

M. LE MAIRE : Monsieur BONNET, les critiques essentielles que j'avais faites par rapport à la Région concernaient l'Ecole des Beaux-Arts, ce que l'on appelle l'ERBA. D'autre part je me permets de vous rappeler quand même que la Région peut s'impliquer même s'il y a beaucoup de Bisontins parce qu'il ne vous a pas échappé que Besançon était en Franche-Comté et que les contribuables bisontins participaient pour au moins 25 à 27 % au budget de la Région. Donc il n'est pas anormal là non plus que la Région participe.

Là, je félicite la Région mais il ne faut pas que j'aille trop vite car on n'a pas la réponse officielle mais on espère que grâce à nos conseillers régionaux ici présents on va donc pouvoir avoir ce million. Comme déjà tout le monde s'en félicite, maintenant vous ne pouvez plus revenir en arrière, on a peut-être un petit peu anticipé, donc à vous de défendre ce dossier.

M. Marcel POCHARD : Juste une toute petite observation purement formelle qui n'est pas à la mesure du dossier mais j'ai une grande réticence à entendre parler de participation de la DRAC de Franche-Comté parce que pour moi c'est l'Etat, la DRAC n'existe pas. C'est formel mais je suis très attaché à l'Etat.

M. LE MAIRE : Vous n'êtes pas le seul Monsieur POCHARD, nous sommes tous attachés à l'Etat et à la République, et moi le premier. On parle ici de la DRAC Franche-Comté comme il y a la Préfecture de Région du Doubs, vous voyez, et quand on dit préfecture de région...

M. Marcel POCHARD : Je préférerais Etat.

M. LE MAIRE : ...c'est aussi l'Etat, mais c'est aussi la Région de Franche-Comté. Moi ça me choque un peu moins que vous, mais enfin...

M. Michel ROIGNOT : Je ne souhaite pas reparler du Conservatoire ce soir, on le fera le moment venu. Pour l'Orchestre, deux délibérations vous sont effectivement proposées ce soir. La première concerne les demandes de participation auprès de nos partenaires, donc l'Etat, le Conseil Général du Doubs et le Conseil Régional de Franche-Comté, afin de porter et équilibrer le budget de cette institution pour 2001, à un peu plus de 4,7 MF. S'agissant de la participation de la Région, dont nous nous réjouissons, c'est une reconduction par rapport à ce qui a été fait en 2000 et pour un programme qui est identique, c'est-à-dire que la Région finance parce que l'Orchestre redonne en région un certain nombre des concerts donnés à Besançon. Nous avons donc un accord sur ce point concrétisé dans ce rapport. Nous verrons tout à l'heure l'autre rapport qui nous est proposé, dans le cadre du contrat de plan Etat - Région signé entre l'Etat et la Région, et pour lequel la Ville, sur ce dossier de l'Orchestre, naturellement, concourt puisqu'elle était à l'initiative de l'orchestre qui maintenant va devenir régional ou plus exactement, on va parler d'un orchestre qui va intervenir en région».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 14 juin 2001.